



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le premier septembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 8 avril, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENNAIS, BORRELLY, Adjoints ; Mmes et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, BROUXEL, MATHIEU, BRACQ, FREDERICKX, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

**POUVOIRS** : Madame OCTRUE à Monsieur LIVENNAIS ; Madame TOMATIS à Madame BORROD ; Monsieur DELANGE à Madame LACROIX ; Monsieur OZIL à Monsieur LEFEVER.

**ABSENTS** : MMES OCTRUE, TOMATIS ; MM. DELANGE, OZIL

**SECRETAIRE** : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 juin 2014 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

**I) FINANCES**

➤ DM n°1 budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les transferts des crédits suivants :

Intitulé	compte	opération	montant
<i>Groupements de collectivités 041</i>	1325	<i>Ecriture d'ordre</i>	+ 6 949.49
<i>Autres réseaux 041</i>	21538	<i>Ecriture d'ordre</i>	+ 6 949.49
Autres bâtiments publics	21318	237 – salle polyvalente	+ 9 000.00
Matériel de bureau et informatique	2183		+ 10 000.00
Autres immo. corporelles	2188		+ 7 000.00
Autres immo. corporelles	2188	120 – aires de jeux/terrains	+ 4 000.00
Installations matériel et outillage technique	2315	244 – Aménagement cœur de village	+ 20 000.00
Constructions	2313	234 - PSIG	- 50 000.00

➤ Avenants n°1 aux MAPA complexe sportif et culturel

Salle culturelle : Monsieur LEFEVER, deuxième adjoint, informe l'Assemblée que dans le cadre du MAPA pour la construction d'une salle culturelle (opération complexe sportif et culturel) notifié le 11 décembre 2013, il y a lieu de passer un avenant n° 1 au lot 4 "CHARPENTE METTALIQUE", et au lot 7 "METTALERIE - SERRURERIE" afin de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le Maître d'ouvrage : redimensionnement de la charpente suite à la mise en place de poutres motorisées et réalisation de couverture de regards.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 aux lots n° 4 et 7 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à les signer.

N° lot	Désignation	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant	%
4	CHARPENTE METALLIQUE	31 000.00 € HT	2 070.00 € HT	33 070.00 € HT	6.677
7	METALLERIE - SERRURERIE -	45 552.36 € HT	1 042.00 € HT	46 594.36 € HT	2.287

Bâtiment sportif et associatif : Monsieur LEFEVER, deuxième adjoint, informe l'Assemblée que dans le cadre du MAPA pour la construction d'un bâtiment sportif et associatif (opération complexe sportif et culturel) notifié le 11 décembre 2013, il y a lieu de passer un avenant n° 1 au lot 6 "MENUISERIES EXTERIEURES ALU", afin de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le Maître d'ouvrage : suppression des baies pliantes et rideau métallique à enroulement motorisé de la buvette et remplacement du châssis par des portes enroulables dans des coffres Alu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot n° 6 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N° lot	Désignation	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant	%
6	MESUISERIES EXT. ALU	77 000.00 € HT	- 2 990.00 € HT	74 010.00 € HT	- 3.883

➤ Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des demandes de subventions suivantes :

▪ Association "Thou Vélo" pour l'organisation d'une épreuve cycliste de "contre la montre" placée sous le signe de la solidarité et du partage le 14 septembre 2014. Le bénéfice de cette manifestation sera reversé à la recherche médicale. Thou Vélo a signé une convention avec un service de recherche du centre Léon Bérard de Lyon. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à THOU VELO la somme de 300 €.

▪ Association "VALDOMBES VILLAGES ROUMAINS" pour soutenir son action en faveur de la population des communes roumaines de Unguras, Batin et Valea-Ungurasului. Le conseil municipal décide, par 15 voix POUR, 7 CONTRE (M. Brouxel, B. Lhuillier, V. Combe, A. BRACQ, B. Juliat, S. Frédérickx, F. Mathieu) et 1 Abstention (JM Girard), d'attribuer à Valdombes Villages Roumains la somme de 300 €.

▪ Association "Avenir Centre Dombes" dont l'objet est de défendre le droit des citoyens avec pour maxime de "vivre mieux au moindre coût" pour participer à son fonctionnement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas allouer de subvention au titre de l'exercice 2014.

▪ Association "cantine scolaire" en vue de participer au fonctionnement de cette association et permettre ainsi un moindre coût pour les familles. Dans l'attente des comptes définitifs, le conseil municipal, par 17 voix POUR, 5 ABSTENTION (A. Remlinger, A. Rosenberg, L. Loreau, A. Bracq, F. Mathieu), décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 €, identique aux années antérieures. Si ce montant ne s'avère pas suffisant, l'Assemblée sera amenée à prendre une nouvelle délibération. A noter : Madame TRIBOLET, au vu de ses fonctions au sein de l'association, n'a pas pris part au vote.

➤ Motion de soutien à l'AMF (association des Maires de France) : baisse des dotations

Monsieur le Maire donne lecture du de la proposition de motion de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état. L'AMF rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Le conseil municipal, par 20 voix POUR et 3 CONTRE (L. Loreau, A. Remlinger, A. Rosenberg) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. "

## II) ADMINISTRATION GENERALE

### ➤ Nomination d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le correspondant défense a été créé en 2001. IL est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Sa mission s'articule autour de 3 domaines :

- le parcours citoyen
- l'information sur la défense
- la solidarité et la mémoire

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bernard LHUILLIER correspondant défense.

### ➤ Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 septembre 2011, le conseil municipal a adhéré au programme ACTES permettant aux collectivités territoriales de transmettre à la Préfecture par voie dématérialisée les actes administratifs soumis au contrôle de légalité et par délibération en date du 6 février 2012, ce dispositif a été étendu au dispositif ACTES BUDGETAIRES, permettant la dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires au contrôle de légalité.

La convention signée à cet effet avec la Préfecture de l'Ain arrivant à échéance, il est proposé au Conseil municipal de la reconduire pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de l'adhésion au programme ACTES et ACTES BUDGETAITE et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant reconduisant pour une durée d'un, renouvelable par tacite reconduction, la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

### ➤ Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs à l'association "le Blé en Herbe"

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, le centre de loisirs "le Blé en herbe" va prendre en charge l'ensemble des services enfance à savoir : l'accueil périscolaire, l'accueil sur le temps méridien avec service de restauration scolaire, et l'accueil extra-scolaire.

Pour permettre à l'Association d'exercer ces missions, la commune met à sa disposition un certain nombre de ses bâtiments. A cet effet, une convention a été rédigée sur lequel le Conseil est amené à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux municipaux et autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

### ➤ SEMCODA : présentation du rapport 2013

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 324 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 € chacune.

Au 31 décembre 2013, Les capitaux publics des 136 communes actionnaires et du Département de l'Ain représentent environ 60 % du capital de la SEMCODA.

Les 136 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et désigne cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de la SEMCODA. Le 27 juin dernier, les communes actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Un résumé du rapport d'activités et des résultats est présenté au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activités présenté.

### **III) URBANISME**

#### ➤ Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de ravalements de façades

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, les travaux de ravalement, hors secteurs protégés, sont dispensés de toute formalité à moins que la commune ne délibère pour soumettre les ravalements à déclarations préalable. Considérant que les ravalements de façades participent à la perception et à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie et qu'il convient de continuer à exercer un contrôle sur ces travaux afin de garantir le respect des prescriptions du PLU avant le commencement des travaux et par là même de prévenir les éventuelles infractions possible en la matière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal.

#### ➤ Convention instruction ADS avec la Communauté de Communes

La loi dite ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le bénéfice de l'assistance gratuite de la DDT pour l'ADS sera réservé aux seules communes de moins de 10 000 habitants et ne faisant pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus, ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compétent regroupe des communes dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants.

Afin d'anticiper l'évolution qui résultera de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions précitées issues de la loi ALUR, la CCCD et ses communes membres entendent se doter d'un service commun mutualisé pour assister les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme et effectuer les actes d'instruction relatifs à l'ADS. A cet effet une convention a été élaborée entre la communauté de communes et les communes membres.

Mais à la lecture de certains articles et afin d'obtenir de plus amples renseignements auprès de la communauté de communes, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le report de cette convention.

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et une abstention (L. Loreau) est favorable au report de ce point.

### **IV) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Forum de l'emploi à Villars-les-Dombes le 16 septembre : Monsieur le maire s'y rendra.

➤ Monsieur LEFEVER remercie la commission "Information" pour son implication dans la réalisation l'agenda 2014/2015 et du flash municipal et précisent que ces documents seront distribués à partir du 2 septembre.

➤ Travaux école maternelle : 2 pans de toiture viennent d'être refaits. Le Dasse est dédié au TAP et périscolaire.

➤ Madame LACROIX indique qu'environ 200 enfants sont inscrits au TAP.

➤ Madame BORRELLY rappelle que le forum des associations se déroulera le samedi 6 septembre et indique que la commission "Animation, fêtes et cérémonies" se réunira le 23 septembre à 19 h pour préparer la cérémonie du 11 novembre et les illuminations du 8 décembre.

➤ Monsieur LIVENAIS Indique qu'une zone bleue va être créée au niveau des commerces des Millières. Une réunion de la commission "Urbanisme" est fixé au 12 septembre à 17 H 30.

➤ Monsieur MATHIEU soulève un problème d'accès à l'église pour les personnes en fauteuil roulant. Les bateaux sont trop hauts.

- Madame BRACQ signale que le mur entre l'école et Carrefour Market "s'effrite". Voir ce qui pourrait être fait.
- Madame TRIBOLET indique que le CDL prend en charge l'organisation de la buvette et du repas pour le forum des associations, que le conseil municipal jeune travaille sur le téléthon et souhaite organiser une manifestation, et que pour "Octobre rose" une nouvelle idée sera proposée cette année pour décorer un arbre.
- Madame REMLINGER demande confirmation de la vente des terrains de France Télécom. Monsieur le Maire répond qu'effectivement un compromis a été signé par un acheteur privé qui souhaite y installer sa société.
- Monsieur LOREAU souhaiterait une présentation plus précise de la maison médicale/résidence seniors. Monsieur le Maire indique que ce bâtiment, réalisé, par la SEMCODA devrait être livré à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Une information pourrait être demandée à la SEMCODA début 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30

La Secrétaire de Séance,  
Simone BORROD

Le Maire,  
Jean-Pierre BARON